



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Consommation d'alcool chez les mineurs

Question écrite n° 14142

Texte de la question

M. Thierry Frappé alerte Mme la ministre de la santé et de la prévention sur la prévention vis-à-vis de la consommation d'alcool pour les mineurs. En effet, suite à la parution d'un sondage commandé par la Ligue contre le cancer, il s'avère que 70 % des personnes interrogées trouvent acceptable de « faire goûter » de l'alcool à leur enfant de moins de 18 ans pour les fêtes de fin d'année. Ce sondage met en avant une situation alarmante, notamment qu'un Français sur trois juge « normal » qu'un jeune de moins de 15 ans goûte à l'alcool. Il souhaite connaître la stratégie du Gouvernement quant à l'amélioration de la prévention vis-à-vis des risques liés à la dégustation d'alcool et notamment sur les répercussions que cette « dégustation » peut avoir sur le long terme chez l'enfant et pré-adulte.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Frappé](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (10^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14142

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 décembre 2023](#), page 11685

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)